

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2023

/

### Délibération n° 2023D139

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 18 décembre 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### Présents : 40

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINEAU, R. URBANEK, C. BARANGER, Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR

**APREMONT** : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

**BEAUFOU** : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, F. FLEURY

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY

**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

**MACHE** : F. RAGER

**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU

#### Absents excusés : 7

**AIZENAY** : I. GUERINEAU pouvoir à C. BARANGER, F. MORNET pouvoir à R. URBANEK

**BELLEVIGNY** : Ph. BRIAUD

**MACHE** : C. NEAU pouvoir à F. RAGER

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT, C. FRAPPIER pouvoir à M. HERMOUET

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET pouvoir à G. PLISSONNEAU

#### Absents : 1

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS

### Objet : Budget 2024 : Ouvertures de crédits en investissement.

Le Président expose au Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans l'attente de l'adoption des budgets, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports.

Il propose donc de procéder à des ouvertures de crédits dans les limites autorisées, pour les budgets de la communauté de communes, comme suit :

BUDGET GENERAL				
Chapitres		Budget 2023 (hors RAR)	Budget 2024	
			Ouverture de crédits proposée	
			25%	Montant proposé
20	Immobilisations incorporelles	704 206 €	176 052 €	170 000 €
204	Subventions d'équipement	2 577 600 €	644 400 €	200 000 €
21	Immobilisations corporelles	698 800 €	174 700 €	170 000 €
23	Immobilisations en cours	2 885 182 €	721 295 €	700 000 €
27	Autres immobilisations financières	125 000 €	31 250 €	31 000 €
458101	Mutualisation informatique - D	74 900 €	18 725 €	18 000 €
458201	Mutualisation informatique - R	74 900 €	18 725 €	18 000 €

<b>BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES</b>				
Chapitres		Budget 2023 (hors RAR)	Budget 2024	
			Ouverture de crédits proposée	
			25%	Montant proposé
20	Immobilisations incorporelles	60 000 €	15 000 €	15 000 €
21	Immobilisations corporelles	30 000 €	7 500 €	7 000 €
23	Immobilisations en cours	600 000 €	150 000 €	150 000 €

<b>BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME</b>				
Chapitres		Budget 2023 (hors RAR)	Budget 2024	
			Ouverture de crédits proposée	
			25%	Montant proposé
20	Immobilisations incorporelles	2 800 €	700 €	700 €
21	Immobilisations corporelles	16 139 €	4 035 €	4 000 €

<b>BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES</b>				
Chapitres		Budget 2023 (hors RAR)	Budget 2024	
			Ouverture de crédits proposée	
			25%	Montant proposé
20	Immobilisations incorporelles	225 000 €	56 250 €	50 000 €
21	Immobilisations corporelles	351 500 €	87 875 €	80 000 €
23	Immobilisations en cours	2 097 000 €	524 250 €	520 000 €

<b>BUDGET ANNEXE SPANC</b>				
Chapitres		Budget 2023 (hors RAR)	Budget 2024	
			Ouverture de crédits proposée	
			25%	Montant proposé
458101	Subventions pour la mise en conformité des installations ANC	63 750 €	15 938 €	15 000 €
458201	Subventions pour la mise en conformité des installations ANC	63 750 €	15 938 €	15 000 €

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De procéder aux ouvertures de crédits ci-dessus proposées.
- De préciser que ces crédits seront repris au budget primitif de chaque budget concerné.
- D'autoriser le président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans les limites de ces crédits.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 085-200072882-20231218-2023D139-DE



- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-neuf décembre deux-mille-vingt-trois,

Le Président,

**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 24/12/2023.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

